




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-375**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228717-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE-SIGNATURE
DU MARCHÉ**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction de la Commande Publique

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE-
SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment son article L.211-1, la Ville est tenue d'assurer l'ensemble des véhicules composant sa flotte automobile.

Le contrat liant la Ville à la compagnie d'assurances SMACL arrivant à échéance le 31 décembre 2022, la Ville procède au renouvellement du marché de prestations d'assurances « flotte automobile » pour l'ensemble de son parc automobile (763 véhicules), en vue de garantir la responsabilité civile et/ou hors circulation, ainsi que les dommages consécutifs à des événements naturels, des catastrophes naturelles, incendies, vols, vandalismes, bris de glace, les dommages tous accidents, le transport dans les véhicules.

Ainsi, une consultation a été lancée en appel d'offres ouvert le 18 juillet 2022, avec pour date limite de remise des offres le 19 septembre 2022.

Pour la préparation et le suivi de cette procédure, la Ville a eu recours au cabinet CS Entreprise, spécialisé dans le montage, réputé complexe, de ce type d'opérations.

Le contrat sera conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023, avec possibilité de résiliation annuelle pour chacune des parties (délai de préavis de six mois).

Le montant annuel de la cotisation, ou prime, est réputé intégrer, pour l'ensemble des véhicules, la totalité des coûts et autres frais liés à l'exécution des prestations, (y compris les commissions éventuelles de courtage ou d'agence), et comprendre toutes charges fiscales,

parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, ainsi que les frais de déplacement nécessaires à l'exécution du marché.

Les modalités de détermination de la prime (taux, assiette, forfait, ...), pour chaque risque recensé, sont indiquées dans les documents contractuels.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- 1- Prix des prestations 60.0 %
- 2- Valeur technique 40.0 %

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 9 novembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le contrat au candidat suivant :

- SMACL ASSURANCES, pour un montant total annuel de 380 870.58 € HT, soit 468 882.50 € TTC, correspondant à l'offre de base.

Ce montant annuel de la cotisation intègre la totalité des coûts et autres frais exposés précédemment.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer l'accord-cadre portant sur les prestations d'assurance « flotte automobile » avec la société précitée, tous documents s'y rapportant, ainsi que ses éventuels avenants.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés aux lignes budgétaires n°020 6168 920 – Assurance Autos RC Dommages lesquelles présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2022-375 - MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE-
SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés : 54
Présents : 34
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

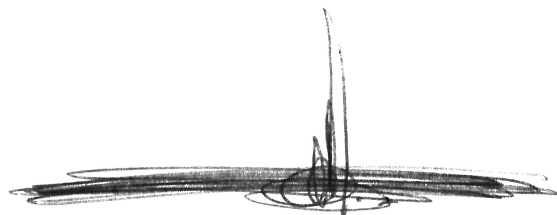
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»